



COMMUNIQUE DE L'USP du 15 octobre 2020

Supprimer des lits au CH du Rouvray ? Et puis quoi encore !

La suppression de 86 lits d'hospitalisation au CH du Rouvray (soit rien de moins que 20 % de la capacité d'accueil de l'établissement !) vient d'être annoncée par l'actuel directeur comme une hypothèse incontournable pour financer le projet d'établissement « dans un environnement financièrement contraint ». Aucune des retentissantes mobilisations des paramédicaux depuis la grève de la faim de 2018 n'aura eu raison de cette détermination *messianique*, selon les propres dires du directeur, déconnectée du réel du terrain, à réduire au rouleau compresseur les moyens hospitaliers. Pourtant, souvenons-nous que la première des revendications de l'époque était de retrouver les moyens d'accueillir dans des conditions dignes les patients en hospitalisation, et en particulier les mineurs (particulièrement vulnérables dans cet environnement). Un an plus tard, c'est le très sévère rapport du Contrôleur des lieux de privation des libertés (CGLPL) qui écrivait l'établissement pour ses conditions d'accueil dégradées et aggravées par la sur-occupation chronique des lits. Comble du cynisme, ce rapport est utilisé pour dégrader encore plus les conditions d'accueil des patients.

Aujourd'hui, alors que la crise Covid a révélé au grand jour le dénuement insupportable de notre équipement hospitalier, et contraint les structures psychiatriques extrahospitalières à laisser bon nombre de patients sur la touche, c'est sans vergogne qu'on annonce des fermetures de lits au CH du Rouvray pour « prendre le virage ambulatoire ». Mais, sans renfort de moyens extrahospitaliers clairement garantis, c'est vers le secteur privé qu'on détourne les patients à leur insu ! Or, si l'enjeu à long terme n'est pas de déployer les capacités d'hospitalisation, mais bien massivement celles des structures extrahospitalières, pour un rétablissement urgent de la politique de secteur, cette annonce n'en reste pas moins inacceptable. Car, en l'état, cette suppression de lits dégrade les conditions d'exercice, l'accueil et l'accès aux soins des patients dans un contexte où la demande ne fait que croître.

A la demande de la population, l'administration répond par une restriction de l'offre de soins.

Or, chose inédite au CH du Rouvray, les médecins (praticiens et internes confondus) ont pris l'initiative de contester cette perspective par la signature quasi-unanime d'une pétition qui dénonce le sous-dimensionnement critique de la capacité d'hospitalisation.

L'USP soutient cette contestation naissante du corps médical et appelle de ses vœux une convergence avec celle, historique, des soignants, pour faire bloc face à cette politique de destruction massive de l'hôpital public par les gestionnaires qui en ont pris le pouvoir, en particulier depuis la loi HPST.

L'USP réaffirme la nécessité et l'urgence de rétablir la politique de secteur sur l'ensemble du territoire français, notamment par la réouverture des structures extrahospitalières partout où elles ont été fermées, en leur assurant des moyens pérennes de fonctionnement (que seuls les professionnels du soin sur chaque territoire sont aptes à évaluer).

Karim Ben Hammou, membre de l'USP
Fethi Brétel, membre du Conseil national
Delphine Glachant, présidente